

réaction dans les esprits et les opinions des populations belges, chez qui les sentiments religieux avaient de profondes racines. Il est incontestable que les idées libérales font de rapides progrès. Le jeune clergé lui-même que l'on nomme ici *Laméniste* se met en opposition ouverte avec les évêques, et s'il y avait des élections on le verrait unir ses efforts à ceux des libéraux contre les candidats de l'évêché. »<sup>1)</sup> Le jugement du diplomate français est peut-être troublé par son aversion pour le clergé qu'il accuse de porter à son pays « une haine poussée jusqu'au fanatisme », mais Léopold I<sup>er</sup> ne dit pas autre chose quand il déplore « la malheureuse tendance démocratique » qui prévaut chez de nombreux catholiques. Le roi en redoute de sérieuses complications internationales. Si le duc de Bassano insiste sur le peu de sympathie que la France rencontre dans les milieux du clergé, on croit de même à Berlin discerner « la présence d'un esprit, d'une tendance hostile à la Prusse qui régnerait en Belgique ou du moins chez une partie influente de la population. »<sup>2)</sup> La presse catholique et surtout le *Journal de Bruxelles* auquel Laurent collabore attaque souvent la Prusse et sa politique dans les provinces nouvelles.

En 1841 deux questions divisent l'opinion en Belgique. La première concerne le projet de personnification civile de l'université de Louvain. Une proposition de loi est déposée en ce sens par des députés catholiques. Aussitôt la polémique libérale cherche à accréditer la thèse que la personnification civile aboutirait à la destruction des universités de l'Etat. Le projet se heurte à la fois à l'opposition du roi et du libéral modéré Nothomb qui expose son opinion défavorable dans un mémoire où il conclut que « la révolution de 1830 a fait en Belgique au catholicisme une position unique ; pour le catholicisme il ne s'agit pas dans ce pays de conquérir mais de conserver... » L'internonce Fornari promet son appui au ministre. Finalement cédant aux instances du Saint-Siège les évêques belges se déclarent prêts à conseiller le retrait de la proposition. L'affaire rebondit quand dans une correspondance datée de Bruxelles la *Gazette d'Etat de Prusse*, journal semi-officiel paraissant à Berlin, fait état d'un projet attribué à Nothomb de faire présider les jurys d'examen dans les universités par un commissaire royal ayant droit de vote. L'alarme provoqué dans le camp catholique qui voit dans cette innovation un danger pour l'autonomie de l'université de Louvain est plus vive encore du fait que la gazette prussienne présente l'internonce comme l'adversaire des prétentions catholiques. Le baron de Handel, chargé d'affaires ad int. de l'Autriche, est irrité de l'attitude prussienne et mande à Metternich que « le parti belge, dit catholique modéré, est l'élément

<sup>1)</sup> Archives du min. d. Aff. étr. à Paris. D'après A. de Ridder : Le projet de personnification civile de l'Univ. cath. de Louvain. Revue cath. des institutions et des faits. 1930.

<sup>2)</sup> Baron de Willmar, ministre belge à Berlin, au comte de Briey, 3 avril 1842. *ibid.*